



---

**Projet de parc éolien  
de Saint-Symphorien-sur-Couze (87)**

**Bilan de la concertation  
2013 - 2023**

Mai 2023

## Sommaire

<b><i>Préambule</i></b> _____	<b>3</b>
<b><i>1<sup>ère</sup> partie : l'élaboration du projet avec le territoire (2013-2018)</i></b> _____	<b>4</b>
<b><i>2<sup>ème</sup> partie : la concertation avec le public (2018)</i></b> _____	<b>12</b>
<b><i>3<sup>ème</sup> partie : le projet issu de la concertation (fin 2018)</i></b> _____	<b>19</b>
<b><i>4<sup>ème</sup> partie : l'information en phase d'instruction (2019-2023)</i></b> _____	<b>19</b>

## Préambule

*Le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze en Haute-Vienne a été initié en 2013.*

*Les parties prenantes de la concertation – élus, services des collectivités, associations et représentants de l'État – ont été régulièrement rencontrés pour partager les études et co-construire le projet.*

*Dès 2013, les habitants ont été informés du projet (délibérations des communes de Saint-Symphorien-sur-Couze et de Roussac). Ensuite, les échanges avec la population se sont poursuivis tout au long du projet, soit avec leur maire, soit directement avec le porteur du projet, EDF Renouvelables.*

*En 2018, les études étant suffisamment avancées, un projet de sept éoliennes a été présenté aux habitants. Ce fut l'occasion de prendre en compte les attentes et sensibilités de chacun et d'adapter le projet aux enjeux environnementaux et humains. Plusieurs secteurs d'étude ont été abandonnés, les implantations ont été revues, des mesures ont été prises en faveur du cadre de vie, des loisirs et des activités touristiques et agricoles.*

*Ainsi, la concertation – que ce soit dans les échanges avec les acteurs ou avec le public – a fondamentalement fait évoluer le projet : le projet retenu comporte trois éoliennes.*

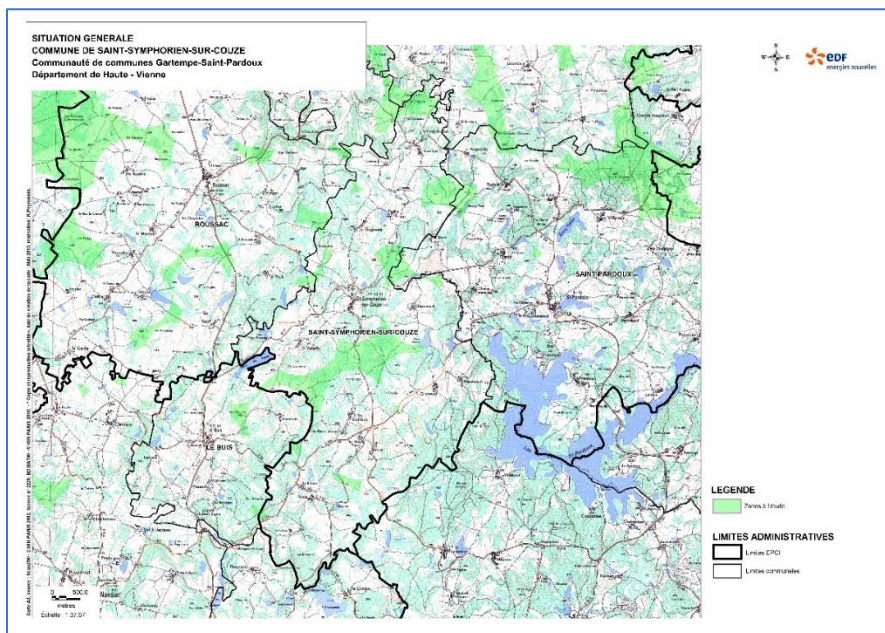
*Ce bilan couvre l'ensemble de la concertation mise en œuvre par EDF Renouvelables sur ce projet, avec un focus particulier sur les temps d'échanges avec le public.*

# 1<sup>ère</sup> partie : l'élaboration du projet avec le territoire (2013-2018)

L'élaboration du projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze est le fruit d'un processus long de cinq ans. Avant de se lancer dans l'élaboration, EDF Renouvelables s'est assurée de l'opportunité, puis de la faisabilité du projet.

## 2013 : Validation de l'opportunité du projet

Début 2013, des **études exploratoires** sont menées par EDF Renouvelables pour établir l'opportunité d'un projet éolien sur le secteur de Saint-Symphorien-sur-Couze et des communes avoisinantes.



La zone apparaît propice à l'implantation d'un parc éolien pour plusieurs raisons :

- présence d'un bon gisement en vent ;
- plusieurs routes départementales facilitent l'accès aux sites ;
- proximité des postes sources de raccordement électrique (Peyrilhac, Bellac, La Ville-sous-Grange) ;
- faible urbanisation et éloignement des habitations faisant du secteur une zone favorable à l'éolien ;
- aucune servitude rédhibitoire établie par l'armée de l'air ou Météo France.

Sur cette base, les conseils municipaux de Roussac (le 24 mai 2013) et Saint-Symphorien-sur-Couze (le 12 juillet 2013) ont **délibéré en faveur du lancement des études** <sup>1</sup> d'un parc éolien menées par EDF Renouvelables (à l'époque EDF Energies Nouvelles).

<sup>1</sup> Livre 8 - délibérations

## 2014-2015 : Confirmation de la faisabilité du projet

### Les pré-diagnostic environnementaux

Les **pré-diagnostic environnementaux** sont réalisés par EDF Renouvelables, avec notamment l'installation d'un mât de mesure de vent dans le secteur de Saint-Symphorien-sur-Couze en juin 2015, une reconnaissance d'itinéraire (localisation des futurs accès du parc éolien) et un pré-diagnostic paysager. Ces pré-diagnostic visent à déterminer à la fois les effets du projet sur son environnement, et les mesures à prendre pour le préserver.

Ils permettent d'établir la présence de nombreux enjeux, environnementaux mais aussi humains.

Ainsi, on retrouve dans le secteur des enjeux liés au paysage (notamment du fait de la présence d'autres parcs éoliens), à l'attractivité du territoire (proximité de sites touristiques comme le lac de Saint-Pardoux), ou encore à la préservation du cadre de vie des habitants.

### Les rencontres avec les élus et les propriétaires et exploitants agricoles

Dès le lancement du projet, EDF Renouvelables a cherché à dialoguer avec les acteurs du territoire.

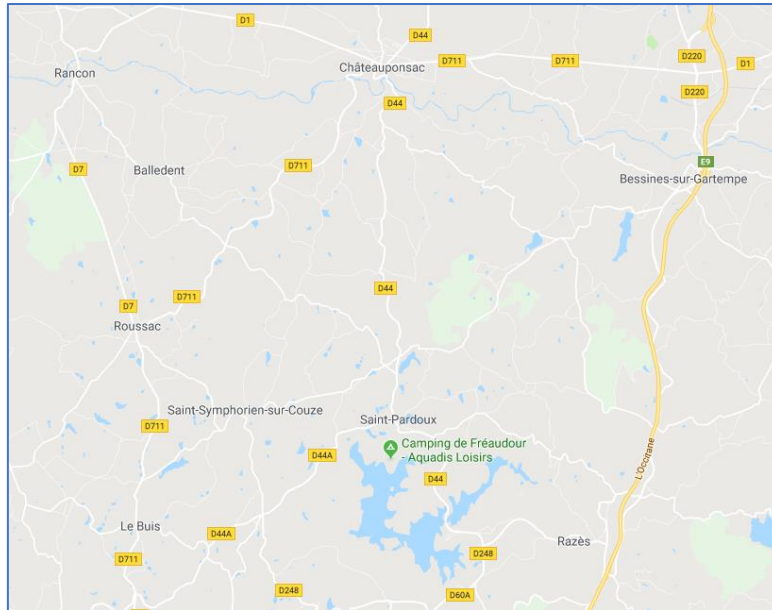
De nombreux **propriétaires et exploitants** ont ainsi été rencontrés entre 2015 et 2018. À l'issue de ces rencontres, l'accord d'environ 70 propriétaires a été recueilli se traduisant par des promesses de bail.

Les échanges se sont également poursuivis avec les **élus locaux** durant les premières années d'étude et plusieurs délibérations ont été prises au fil des ans.

#### **Les délibérations des Conseils Municipaux autour du projet :**

<b>Date</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet et avis</b>
24 mai 2013	Roussac	Favorable à la réalisation des études
12 juillet 2013	Saint-Symphorien-sur-Couze	Favorable à la réalisation des études
1 <sup>er</sup> avril 2016	Saint-Symphorien-sur-Couze	Favorable au projet éolien
12 décembre 2017	Saint-Pardoux	Favorable au projet éolien
Mai 2018	Le Buis	Favorable au projet éolien

Plusieurs zones d'études ont été envisagées sur les communes de Roussac et Saint-Symphorien-sur-Couze mais également sur un secteur élargi aux communes de Balledent, Châteauponsac, Le Buis, Saint-Pardoux et Bessines-sur-Gartempe.



Les résultats de ces premières études ont été présentés aux élus de Saint-Symphorien-sur-Couze le 24 avril 2015 qui ont mis en évidence plusieurs enjeux liés :

- au **cadre de vie** (avec une attention particulière aux effets acoustiques du projet dans un environnement calme) ;
- et aux **retombées du projet** (fiscalité, économie locale...).

Les études et l'ensemble de ces rencontres ont confirmé la faisabilité d'un projet de parc éolien dans le secteur.

## L'information des habitants

Durant cette période, le public est tenu informé, à la fois du projet en lui-même et de l'évolution des secteurs d'étude.

En juin 2015 pour annoncer la pose du mât de mesure, EDF Renouvelables adresse une **plaquette d'information** aux habitants de Saint-Symphorien-sur-Couze. Celle-ci présente l'emplacement des zones d'étude, les conditions de faisabilité du projet et les retombées pour le territoire.



### EDITO

*EDF Energies Nouvelles a été sélectionnée par les élus, pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze.*

*Mobilisés sur ce projet, nous nous engageons à mettre en place toutes les actions de concertation qui vous permettront de suivre, comprendre et participer à son élaboration.*

*Ce bulletin vous présente les premiers éléments de compréhension du projet. Ainsi, nous vous informons que nous allons installer un mât de mesure au lieu-dit « Le Bourna » dans le courant du mois de juin.*

*Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de notre action au travers ces lettres d'informations.*

*Bonne lecture.  
L'Equipe projet  
EDF Energies Nouvelles*

### Un mât de mesure à Saint-Symphorien-sur-Couze

Première étape de l'étude de faisabilité d'un projet éolien, l'installation d'un mât de mesures est provisoire et démontable au bout d'environ un an.

Un mât de mesures est un pylône métallique de près de 80 m de haut fixé au sol par des haubans. Du matériel de mesure (anémomètres, girouettes, enregistreurs de température et de pression) est installé à différentes hauteurs sur la structure afin de déterminer les caractéristiques du vent du secteur.

Les données enregistrées permettent de définir le modèle d'éolienne adapté pour ce site, leur taille, leur nombre et la position de leur implantation. Elles permettent également de calculer la quantité d'énergie électrique que les éoliennes pourraient produire.



### Qui sommes-nous ?

Producteur d'énergie verte, **EDF Energies Nouvelles** est un pionnier et un acteur de référence des énergies renouvelables.

Filiale d'EDF à 100%, nous bénéficions de la pérennité et de l'assise d'un grand groupe industriel ancré durablement dans les territoires.

Opérateur intégré, EDF Energies Nouvelles intervient à tous les stades du projet : développement, construction, production et exploitation-maintenance.

[www.edf-en.fr](http://www.edf-en.fr)

*Extrait du bulletin d'information publié par EDF Renouvelables en juin 2015*

À ce stade, le projet suscite **peu de réactions**. Seuls quelques propriétaires ayant refusé de donner leur accord foncier et un élu de Saint-Symphorien-sur-Couze manifestent leur inquiétude face au projet.

En parallèle, les **bulletins municipaux** de Saint-Symphorien-sur-Couze évoquent régulièrement le projet éolien, ainsi que le maire de la commune à l'occasion des vœux.



## Environnement



Alors que l'immense majorité de nos concitoyens ont une attitude civique et responsable devant la gestion des déchets, certains considèrent l'espace de l'éco-point comme une gigantesque poubelle et n'hésitent pas à déposer au sol leurs cartons ou bouteilles afin que **chacun puisse profiter du spectacle de leurs ordures**. Les employés municipaux rémunérés par les impôts de tous doivent régulièrement passer du temps à nettoyer ce lieu.

Respectons et faisons respecter cet espace.



## PRESENCE D'ÉOLIENNES à Saint-Pardoux ?

Le Maire de Saint-Pardoux a été contacté par 2 sociétés pour lui présenter des projets, à l'étude portant sur l'aménagement de 2 parcs éoliens dans notre secteur.

Le premier parc, situé principalement sur la commune de Saint-Symphorien pourrait être étendu à la lisière de la commune de Saint-Pardoux par la présence d'un mât sur le secteur situé sur la rive gauche de la Couze entre le pont de La Gorce (sur le CD27) et celui de La Perche (sur le CD44A).

Le second, composé de 4 éoliennes, serait situé au lieu-dit « L'Arche du Loup » c'est-à-dire à cheval sur les communes de Bessines (2 éoliennes) et Saint-Pardoux (2 éoliennes), précisément au lieu-dit « L'Arche du Loup ».

Le Conseil Municipal a été amené récemment à débattre sur ce sujet et, considérant qu'il convenait avant de prendre telle ou telle décision, il a été décidé à l'unanimité des présents :



1° - de consulter la population par le biais du présent bulletin municipal dans lequel figurent les arguments favorables et défavorables et inviter chaque habitant du secteur qui le souhaite à venir consulter un dossier plus détaillé auprès du secrétariat de Mairie avec la possibilité d'annoter les observations de toute nature à l'aide d'un cahier ouvert à cette intention ;

2° - d'organiser, si besoin, une réunion d'information d'ici 1 à 2 mois en présence de la population intéressée et des spécialistes du sujet.

Ce n'est qu'au vu de cette consultation et de cette réunion que le Conseil Municipal prendra sa décision.

Aux pages suivantes, vous trouverez les arguments « POUR » et les arguments « CONTRE ».

Merci de nous faire part de vos avis.

Extrait du bulletin municipal hiver 2017

## 2016-2019 : Élaboration du projet

Une fois que l'opportunité et la faisabilité d'un projet de parc éolien sont établies, le projet entre en phase d'élaboration.

Des études environnementales et paysagères sont engagées, notamment pour établir l'état initial de l'environnement et identifier les meilleurs sites d'implantation du futur parc dans un territoire du nord Haute-Vienne accueillant déjà des éoliennes.

Ces études ont été partagées avec les acteurs locaux lors de nombreuses réunions avec divers services et collectivités.

## Des rencontres au niveau départemental

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a été associé au projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze.

Le 26 juillet 2016, une entrevue a lieu avec le conseiller départemental Stéphane VEYRIRAS, avec qui des échanges réguliers se poursuivent. Le 15 novembre 2016, le projet est présenté à Jean-Claude



LEBLOIS, président du Conseil Départemental de Haute-Vienne, puis au Pôle Déplacements et Aménagements du Département le 3 octobre 2017. Le Pôle Administration Générale et Territoriale, le Pôle Patrimoine Départemental, et le Pôle Déplacements et Aménagements ont également été rencontrés le 23 janvier 2019.

Les enjeux **économiques** du projet sont largement abordés à ces diverses occasions : à la fois les effets du chantier sur les entreprises locales et la création d'emplois mais aussi les conséquences du projet sur l'attractivité touristique du territoire. La visibilité potentielle du parc depuis le sentier de randonnée des landes de Chabannes est évoquée.

## La poursuite des échanges avec les communes

Les rencontres avec les élus locaux et les propriétaires et exploitants agricoles se poursuivent.

Le projet est présenté le 4 octobre 2016 au Conseil municipal de Saint-Pardoux, et le 2 novembre 2017 à Saint-Symphorien-sur-Couze. Au cours de cette dernière rencontre, la démarche de concertation avec le public est évoquée.

Les communes délibèrent à nouveau : Saint-Symphorien-sur-Couze le 1<sup>er</sup> avril 2016, Saint-Pardoux le 12 décembre 2017 et Le Buis en mai 2018. Les trois Conseils municipaux émettent des **avis favorables** au projet de parc éolien, confirmant ainsi la **volonté du territoire de développer le projet**. Celui-ci est présenté en Conseil communautaire le 4 juillet 2018.

Mairie de  
**ST SYMPHORIEN / COUZE**  
Haute-Vienne  
87140  
☎ : 05.55.53.45.75 ☎ : 09.66.01.26.23  
✉ commune-st-symphorien@orange.fr

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

**DELIBERATION N° 2016 – 15**  
 en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant sur le Projet de  
 Parc Eolien sur le territoire de la commune de Saint  
 Symphorien sur Couze

Membres	11	L'an deux mil seize, le premier avril
Présents	7	Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. William BAYLE, Maire.
Représentés	1	Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016
Votants	8	Présents : Mrs BAYLE, HUBERT, MARILLON, DELHOUME, LE LOSTEC, Mmes BRUN, LAVALETTE, MARTIGNAC et JORLAND
Exprimés	8	Absents excusés : Mr HOLLANDERS ayant donné pouvoir à Mme MARTIGNAC, Absent : Mr LABANOWSKI
Pour	8	
Contre	0	Mr DELHOUME a été nommé secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRUN quitte la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien sur le Territoire de la Commune envisagé par la Société EDF EN France.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, par : **8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

Le Conseil Municipal :

- 1) émet un avis favorable de principe sur le projet d'un Parc éolien sur le territoire de la Commune,
- 2) émet un avis favorable à l'engagement ou à la poursuite d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien,

Pour Extrait conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou notifié le :

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, à Saint Symphorien sur Couze

Le Maire,  
William BAYLE

**Le Maire certifie exécutoire**

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Saint-Pardoux s'est réuni le 12 décembre 2017 à 20h30 sous la présidence de Jean-Michel LARDILLIER, maire.  
Convocation en date du 25 novembre 2017.

Membres	15
Présents	11
Représentés	02
Votants	13
Exprimés	13
Pour	10
Contre	02

Secrétaire de séance : Roger Voisin  
Présents : Jean-Michel Lardillier, Claire du Puysson, Daniel Riller, Patrick Avin, Stéphane Lepetit, Joël Delattre, Eliane Baratsud, Paula Roberts, Roger Voisin, Claude Fauvet, André Lagorce.

#### Délibération 2017-44

##### Objet : Projets éoliens concernant la commune de SAINT PARDoux :

Avant d'engager un nouveau débat au sein du conseil municipal et permettre à celui-ci de se prononcer sur les 2 projets éoliens concernant la commune de SAINT PARDoux, le Maire donne lecture d'une note explicative de synthèse qui a été remise à tous les élus municipaux laquelle rappelle les démarches déjà engagées par les sociétés développant respectivement ces 2 projets.

Cette note précise «entre autre» que 2 opérateurs ont présenté chacun un projet de création d'un parc éolien situés en partie sur la commune de SAINT PARDoux.

Le premier, porté par EDF-Energie-Nouvelle France, est situé principalement sur la commune de SAINT SYMPHORIEN mais avec 1 mât sur celle de SAINT PARDoux.

Le second, porté par la Société EOLISE SAS, se situe en grande partie sur la commune de SAINT PARDoux et éventuellement sur la commune de BESSINES ou encore de RAZES.

Cette note est annexée à la présente délibération.

Le Maire invite ensuite chacun des membres de l'assemblée communale à prendre part au débat puis à se prononcer sur la validation de ces projets et ainsi permettre à chaque opérateur d'engager les études de faisabilité relatives à ces projets, puis le cas échéant leur construction et leur exploitation sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Après plusieurs échanges, portant sur l'opportunité ou non d'autoriser un équipement de ce type sur la commune de SAINT PARDoux, le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention

- valide les 2 projets de parc éoliens susvisés ;

- donne tout pouvoir au Maire pour signer les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces projets et en particulier les autorisations pour l'implantation des mâts de mesure temporaires, l'utilisation du domaine foncier communal via des servitudes de passage, de tréfonds et de surplomb ainsi que le démantèlement des mâts de mesure.
- autorise le Maire à accomplir toutes autres formalités nécessaires portant sur l'application de la présente délibération.

Fait à Saint-Pardoux, le 19 décembre 2017.



Le Maire  
  
Jean-Michel LARDILLIER

MAIRIE  
Ø7140 LE BUIS

Nombre de Conseillers  
en exercice: 11

présents: 09

votants: 10

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'un deux mil dix huit

le : 05 avril

le Conseil Municipal de la commune de LE BUIS

légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 28 mars 2018

Présents : MM. LACHAUD Bernard, THOMAS Jean-Claude, BOURDIER

Laurent, MME BRITTELL, MM. VAUZELLE Georges, VERSCHELDE

Yannick, METOUX Dominique, ROUCHETTE Jean-Paul, MME

LAGEDAMONT THIBAUD Céline.

Absente excusée : MME TERRASSIER-PHAN Brigitte (procuration à

M THOMAS J.C.)

Absente: MME DELAURENT.

Monsieur Jean-Claude THOMAS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET :** Parc éolien ST SYMPHORIEN-LE BUIS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de parc éolien sur les communes de ST SYMPHORIEN SUR COUZE et LE BUIS.

Publié ou notifié le : 10 avril 2018

Certifié exécutoire

Le :

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

— Pour copie conforme, en Mairie le 10 avril 2018.

MAIRIE DE LE BUIS  
Le 10 AVR. 2018



## 2<sup>ème</sup> partie : la concertation avec le public (2018)

*La concertation avec le public est le prolongement de la concertation avec les acteurs locaux opérée par EDF Renouvelables. Elle permet d'associer les habitants du territoire à l'élaboration du projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze. Les modalités de cette concertation ont été partagées avec les élus.*

### Préparation de la concertation et information du public

#### Les modalités de concertation avec le public

Pour établir les modalités permettant à la concertation avec le public de se dérouler dans les meilleures conditions, EDF Renouvelables s'est appuyée sur le cabinet FRANCOM spécialisé en concertation. Une réunion avec les élus de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac et Saint-Pardoux en février 2018 a permis de définir les bases du dispositif de concertation fondée sur **des expositions en mairies** et la tenue de **deux permanences publiques** sur Saint-Symphorien-sur-Couze et Roussac.

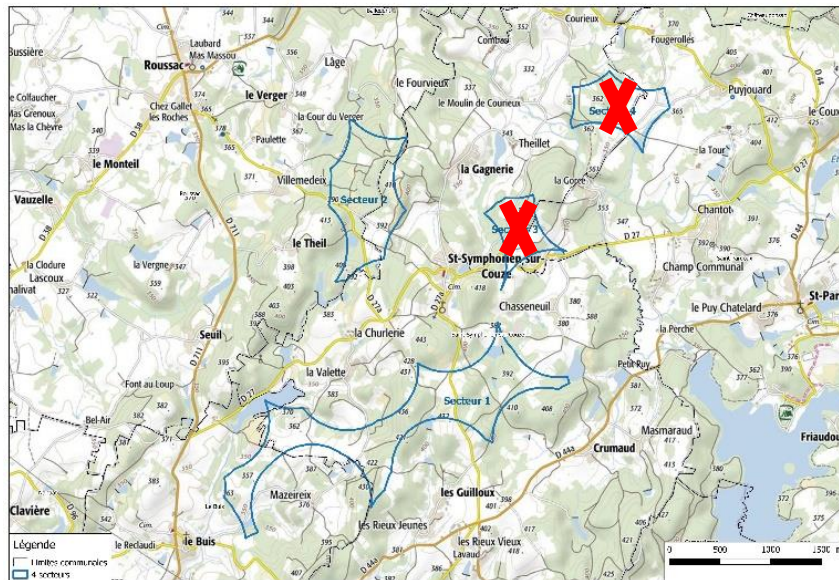
Une nouvelle réunion le 18 avril 2018 avec plusieurs élus des communes concernées a permis de définir un scénario médian qui sera présenté à la population.

En effet, avant d'engager la concertation avec la population, les élus ont donné leur point de vue au maître d'ouvrage et fixé **leurs propres priorités** :

- le respect du cadre de vie (paysage, acoustique) ;
- la prise en compte des activités touristiques (chapelle Saint-Martin) ;
- et la préservation de la biodiversité.

Ainsi un **scénario de 7 éoliennes**, issu des quatre scénarios étudiés avec 6 à 8 éoliennes a été identifié selon les principes suivants :

- deux secteurs d'études sont abandonnés pour éviter la dispersion des éoliennes sur le territoire ;
- 7 éoliennes sont concentrées sur les 2 secteurs d'études restant : 3 sur le secteur n°2 et 4 sur le secteur n°1 ;



- les implantations proposées en réunion seront ajustées par EDF Renouvelables pour tenir compte des principaux enjeux fixés par les élus.

Ce scénario est considéré comme « maximaliste » et sera susceptible d'évoluer afin de limiter encore les impacts. Il sera présenté à la population dans ce sens.

## L'annonce de la concertation

En janvier 2018, la municipalité de Saint-Symphorien-sur-Couze annonce dans son **bulletin municipal** la concertation à venir.

De son côté, EDF Renouvelables ouvre une **adresse mail** dédiée au projet pour que les habitants puissent entrer directement en contact avec le chef de projet.

Au cours du mois de mai 2018, les habitants sont informés du dispositif de concertation au moyen de plusieurs supports :

- un **flyer-invitation**, distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis précise les dates et horaires des permanences publiques ;
- un **affichage** réalisé dans les lieux publics des quatre communes.



## DÉCOUVREZ LE PROJET ÉOLIEN DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE

En accord avec les municipalités de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac et Saint-Pardoux, EDF Energies Nouvelles a engagé depuis 2015 des études pour l'implantation d'éoliennes sur ces communes.

Ce projet s'inscrit en faveur de la transition énergétique et du développement durable du territoire. Il a été présenté dans plusieurs bulletins d'information municipaux.



2 secteurs d'étude retenus pour 7 éoliennes maximum

Pour découvrir le premier scénario envisagé pour l'implantation des éoliennes, des panneaux d'information seront installés dans votre mairie à partir de fin mai.

Pour en savoir plus, venez rencontrer l'équipe projet EDF Energies Nouvelles,

**vendredi 25 mai**  
en mairie de  
Saint-Symphorien-sur-Couze  
entre 15 h et 19 h

**samedi 26 mai**  
en mairie de  
Roussac  
entre 8 h 30 et 11 h 30

Contact EDF Energies Nouvelles :  
eolien-st-symphorien@edf-en.com ou 05 34 26 52 90



Flyer distribué à Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis

Au même moment, la presse locale s'intéresse au projet et annonce la concertation : un **article de presse**, paru dans Le Populaire le 26 mai 2018, mentionne les permanences publiques.

**SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE** ■ Deux réunions pour informer la population sont organisées sur la commune

# Un nouveau projet avec sept éoliennes

*Le Populaire 26/05/2018*

**Aujourd'hui et demain, les habitants de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac et Saint-Pardoux sont invités à s'exprimer sur l'installation d'un nouveau parc éolien, dont le lieu n'est pas encore défini.**

**Aline Combrouse**  
aline.combrouse@centrale.com

Depuis 2015, des études se sont engagées sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac et Saint-Pardoux pour mener une réflexion sur l'installation d'un parc éolien sur le secteur. EDF Energies Nouvelles mène une réflexion pour statuer sur la faisabilité de mettre en place sept éoliennes.

**Une concertation pour préserver le cadre de vie**  
Depuis hier et jusqu'à aujourd'hui, des réunions d'information à destination de la population locale s'organisent sur les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze et Roussac.

L'objectif est d'élaborer un « scénario d'implantation d'éoliennes » et « définir les mesures

à prendre pour préserver l'environnement et le cadre de vie ».

EDF Energies Nouvelles assure que les habitants ont été régulièrement informés de l'évolution du projet à travers les bulletins municipaux et une lettre d'information.

Les élus sont aujourd'hui dans « une démarche de concertation approfondie » pour partager les résultats de ces études et échanger sur une proposition d'implantation au contour encore ouvert.

Ces réunions serviront donc à retenir un scénario du projet en concertation avec les élus et les habitants. Dans un second

temps, la population sera à nouveau consultée lors de l'enquête publique.

Le territoire du Haut Limousin voit sur ses terres se multiplier les projets éoliens, qui restent « un enjeu économique et financier important pour tout le nord du département », reconnaissent les professionnels de EDF Energies Nouvelles.

**« Je vais pouvoir engager des projets structurants et utiles »**

William Bayle, le maire de Saint-Symphorien-sur-Couze voit dans ce parc éolien l'opportunité d'avoir « des retombées financières importantes » pour la commune et l'ensemble de la collectivité. « En tant qu'élu, je me dois de trouver des ressources pour faire vivre ma commune. Avec l'implantation des éoliennes, je vais pouvoir engager des projets structurants et utiles, comme la rénovation de façades de la mairie ou encore des trottoirs. »

**PARC ÉOLIEN.** Les communes de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac et Saint-Pardoux envisagent d'implanter un parc de 7 éoliennes sur leur zone géographique. À Lussac-les-Églises, 6 éoliennes sont déjà sorties de terre (photo).

Article du Populaire évoquant la tenue des permanences publiques

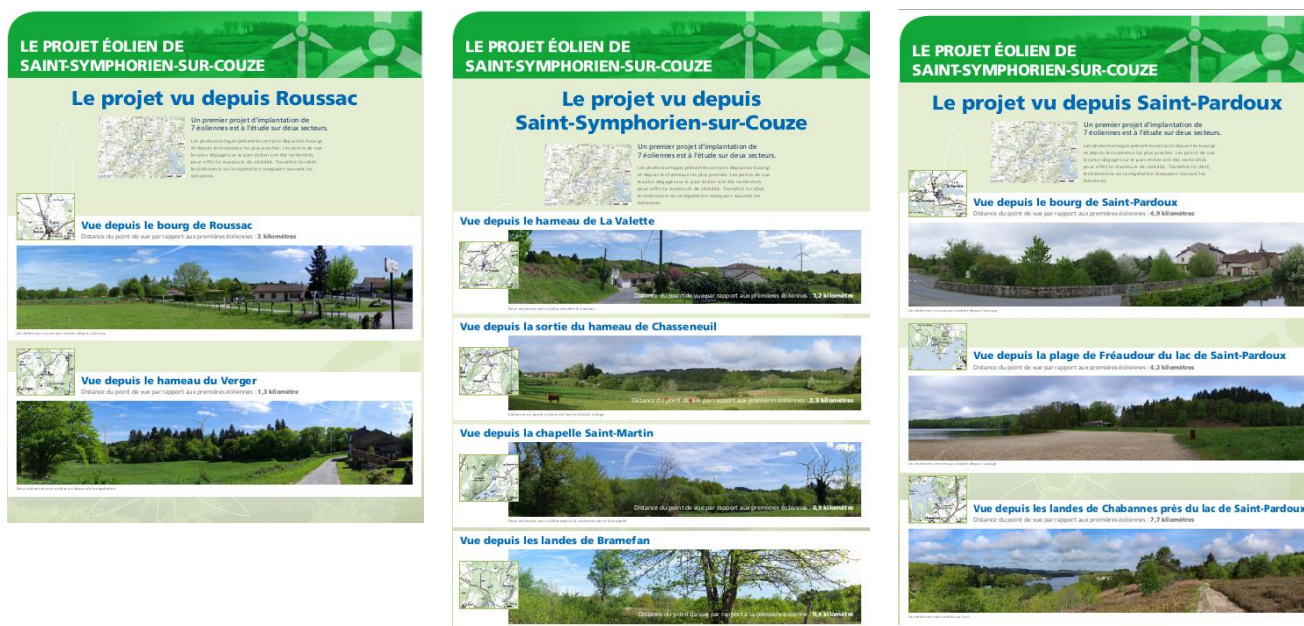


## Le exposition sur le projet

Le scénario soumis à la concertation est présenté aux habitants sous la forme de **panneaux d'exposition**.

Six panneaux sont réalisés, dont plusieurs présentant des photomontages du projet depuis les différentes communes : Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis.

Le temps de la concertation, les panneaux ont été disposés dans les mairies et ont notamment servi de supports d'explication et d'échange lors des permanences publiques.



## La participation du public et les sujets évoqués

### Le déroulement des permanences publiques



<i>Date / heure</i>	<i>Lieu</i>
Vendredi 25 mai 2018, de 15 h à 19 h	Mairie de Saint-Symphorien-sur-Couze
Samedi 26 mai 2018, de 8 h 30 à 11 h 30	Mairie de Roussac

Les permanences publiques autour du projet de parc éolien se sont tenues le 25 mai 2018 à Saint-Symphorien-sur-Couze et le 26 mai 2018 à Roussac. Elles ont permis de partager les résultats des études avec le public, et de dialoguer sur le scénario d'implantation proposé.

**Une centaine d'habitants** sont venus découvrir le projet et échanger avec EDF Renouvelables : environ 80 personnes à la permanence de Saint-Symphorien-sur-Couze et 20 personnes à Roussac.

Le chef de projets EDF Renouvelables était accompagné par le bureau d'étude paysager Chazelles afin d'apporter des précisions sur les photomontages et les questions paysagères.

EDF Renouvelables a choisi de mettre en place des échanges individuels et de rencontrer une par une les personnes afin de recueillir les remarques.

 <b>Projet de Saint-Symphorien-sur-Couze</b>	 <b>Projet de Saint-Symphorien-sur-Couze</b>
<b>Sur les éoliennes et le projet :</b> <input type="checkbox"/> La transition énergétique, les énergies renouvelables et l'éolien <input type="checkbox"/> Les parcs éoliens dans le secteur (nord Haute-Vienne) <input type="checkbox"/> Le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze <input type="checkbox"/> La localisation des éoliennes à Saint-Symphorien <input type="checkbox"/> Les études en cours (biodiversité, paysagère...) <input type="checkbox"/> Les retombées locales <input type="checkbox"/> La concertation <input type="checkbox"/> La procédure administrative <input type="checkbox"/> Les travaux <input type="checkbox"/> Autre .....	<b>CONTACT (Nom et adresse) :</b>  
	<b>Reçu par :</b> _____ <b>Durée de l'entretien (minutes) :</b> _____
	<b>Interlocuteur :</b> <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Agriculteur/professionnel : profession ?..... <input type="checkbox"/> Elu local : commune ?..... <input type="checkbox"/> Association : laquelle ?..... <input type="checkbox"/> Autre (préciser).....
<b>Sur les effets du projet :</b> <input type="checkbox"/> Sonore <input type="checkbox"/> Visuel <input type="checkbox"/> Sanitaire <input type="checkbox"/> Immobilier <input type="checkbox"/> Patrimoine <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> dont avifaune <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Tourisme <input type="checkbox"/> Autres .....	<b>Distance avec le parc éolien :</b> <input type="checkbox"/> Riverain immédiat du projet <input type="checkbox"/> Habitant de la commune du projet <input type="checkbox"/> Habitant d'une commune voisine
	<b>Suites à donner :</b>  

Les échanges ont été globalement courtois :

- La moitié des visiteurs se sont plutôt prononcés en faveur d'un projet répondant aux enjeux de la transition énergétique et offrant des retombées économiques pour la collectivité ;
- Certains ont fait preuve d'une simple curiosité sans prendre position sur le projet ;
- Des riverains inquiets sont venus constater la visibilité potentielle des éoliennes depuis leur habitation ;
- Quelques habitants de communes éloignées du secteur sont venus témoigner de leur opposition à l'éolien en général.

Le moment choisi pour la concertation a permis d'impliquer le public dans l'élaboration du projet. Le scénario présenté n'étant pas figé, les habitants ont pu faire part de leurs remarques sans avoir l'impression d'être exclus du projet. De même, le format individuel et personnalisé des rencontres a facilité les échanges constructifs et le déroulement général des permanences.

## Le contenu des échanges avec le public

Les échanges qui ont eu lieu à l'occasion des permanences publiques ont porté sur plusieurs thèmes.

### *Les enjeux paysagers*

L'**impact visuel** du projet éolien est le principal sujet de préoccupation des participants aux permanences.

La plupart des visiteurs se sont étonnés du faible impact des éoliennes depuis de nombreux points de vue présentés sur les panneaux d'exposition, certains mettant en cause la pertinence des photomontages et les vues sélectionnées. La présence du bureau d'étude paysager a permis d'apporter des précisions et explications nécessaires.

Les réactions ont été très diverses quant à l'impact visuel et paysager du projet :

- L'implantation d'éoliennes à Bramefan a été accueillie de manière neutre voire positive, en raison de l'absence d'habitations dans le secteur ;
- Un habitant de la Gagnerie s'est déclaré favorable à une implantation à proximité du hameau ;
- À l'inverse, les propriétaires de trois gîtes à Chasseneuil se sont inquiétés de l'effet des éoliennes sur leur activité.

D'une manière générale, la plupart des personnes inquiètes voire opposées au projet évoquent la gêne visuelle qui découlerait de la proximité des éoliennes, et notamment le dérangement causé par les lumières clignotantes la nuit.

EDF Renouvelables regrette que certains habitants des hameaux situés à proximité du parc n'aient pu se déplacer aux permanences, dont plusieurs habitants de La Valette.

### *Les enjeux acoustiques*

Après l'impact visuel, le deuxième sujet d'intérêt mis en évidence par la concertation avec le public est le **bruit**.

Beaucoup de riverains avaient des questions concernant l'impact sonore des éoliennes : quel bruit font les éoliennes ? à quelle distance ? Le sujet est complexe et l'environnement très calme de la campagne renforce son importance aux yeux des habitants.

À noter que plusieurs personnes ont précisé s'être déjà rendues au pied d'éoliennes et s'accordent sur l'absence de nuisances sonores.

Par ailleurs, une seule personne a fait part de son inquiétude au sujet des **ondes électromagnétiques** générées par les éoliennes.

### *La distance avec les habitations*

Ces questions paysagères et sonores vont de pair avec les préoccupations relatives à la **distance entre les éoliennes et les habitations**.

À l'occasion des permanences, chaque riverain a souhaité connaître avec précision la distance entre sa propriété et les éoliennes les plus proches. EDF Renouvelables a toutefois rappelé que le projet n'était pas encore définitif et que le nombre d'éoliennes et les implantations étaient susceptibles d'évoluer.

Si le minimum réglementaire de 500 mètres ne semble pas satisfaire tous les habitants, il est apparu qu'un **éloignement de 700 mètres serait à même de rassurer la plupart d'entre eux, alors que d'autres souhaiteraient une distance minimale de 1000 mètres.**

Il faut également signaler que certains habitants ont eu des difficultés à identifier les zones d'implantation potentielle sur les cartes. EDF Renouvelables était présent pour apporter les explications nécessaires.

### *L'attractivité du territoire*

Les **effets potentiels du parc éolien sur l'attractivité du territoire** ont fait débat entre les participants aux permanences.

Les personnes qui manifestent la plus forte opposition au projet affirment que les éoliennes freinent **l'activité touristique**. Selon eux, les touristes en visite dans le Haut Limousin cherchent un endroit calme et rural, image non compatible avec la présence d'éoliennes qualifiées « d'industrielles ».

À l'inverse, d'autres visiteurs ont évoqué les opportunités offertes par le tourisme éolien, estimant que la présence d'éoliennes sur le territoire pourrait « faire venir les curieux ».

Le sujet de l'attractivité du territoire est également évoqué de manière plus large : pour certains, la présence d'éoliennes pourrait accélérer le dépeuplement des territoires ruraux comme le leur, avec pour conséquence la dépréciation des prix de l'immobilier ; pour d'autres, la fragilité des zones rurales est liée à l'absence de projets de développement et d'activités économiques, le parc éolien pouvant alors apporter un nouveau souffle au territoire.

***Dans le cadre de la concertation avec le public, la tenue de permanences publiques a permis à certains habitants de faire entendre leurs préoccupations, remarques et suggestions. De nouveaux enjeux ont été mis en lumière, essentiellement en termes de cadre de vie et d'attractivité du territoire. Toutefois, certains riverains n'ont pu se déplacer.***

***EDF Renouvelables a intégré ce constat en proposant :***

- ***des évolutions concrètes sur le projet,***
- ***de prolonger les échanges par des visites personnalisées au domicile des riverains les plus concernés.***

***Ces propositions ont été partagées avec les élus lors du Conseil communautaire du 4 juillet 2018.***

## 3<sup>ème</sup> partie : le projet issu de la concertation (fin 2018)

À l'issue de cette phase d'échanges avec les habitants, EDF Renouvelables a souhaité poursuivre la concertation avec les riverains les plus concernés afin d'étudier les évolutions nécessaires à apporter au projet avec un objectif : optimiser le projet pour limiter au maximum son impact sur les riverains.

### La poursuite de la concertation pour optimiser le projet

#### Des rencontres personnalisées chez les riverains

EDF Renouvelables a souhaité poursuivre les échanges avec les habitants les plus concernés par le projet, **ceux** qui s'étaient manifestés lors des permanences et ceux qui n'avaient pas pu se déplacer. Dans cette optique, des **entrevues personnalisées** entre le bureau d'études paysagistes et les riverains ont eu lieu en juin et juillet 2018, pour affiner l'insertion paysagère du projet et les mesures d'accompagnement envisagées.

Trois rencontres ont eu lieu :

- la première avec les habitants de **La Valette**, hameau où l'enjeu paysager est le plus fort, et où l'une des principales préoccupations des habitants est la distance des éoliennes aux habitations ;
- la seconde avec les habitants de **la Cour du Verger** qui gèrent un gîte rural ;
- la troisième à **Chasseneuil**, avec les propriétaires de trois établissements accueillant des visiteurs (deux gîtes et une ferme équestre – colonie de vacances).

Pour les habitants de La Valette, le problème n'est pas seulement une question de visibilité, mais plus globalement de proximité des éoliennes. L'éolienne la plus proche est à 670 mètres de la première habitation, ce qui n'est pas suffisant à leurs yeux, bien que conforme à la réglementation.

À la Cour du Verger, le propriétaire du gîte s'inquiète de l'effet des éoliennes sur sa clientèle. Il a pu constater que les éoliennes seraient faiblement perceptibles depuis le gîte, mais visibles depuis le hameau du Verger sur la route qui mène à son gîte. Elles remettraient en cause le charme de la forêt et de l'étang, situés à 300 mètres des éoliennes, et qui font partie de l'offre touristique qu'il propose.

À Chasseneuil, le gîte est situé en belvédère et offre un large point de vue sur la campagne. L'effet des éoliennes sur ce paysage rural inquiète les propriétaires. Ils ont soumis une proposition de variante d'implantation, où l'éolienne la plus au nord (E6) serait déplacée pour dégager leur champ de vision, et où la plus proche (E4) serait éloignée.

Les propriétaires de la ferme équestre de Chasseneuil, masquée par les arbres, n'auront pas de visibilité directe sur les éoliennes. Ils sont plutôt préoccupés par les conséquences potentielles du projet sur le bien-être de leurs animaux et sur l'image rurale du territoire.

## L'examen de tous les scénarios

Ces rencontres ont permis d'examiner en détail tous les scénarios d'implantation.

Elles ont ainsi utilement prolongé la concertation avec le public au-delà des rencontres lors des permanences publiques, une concertation très directe, individualisée, permettant d'envisager toutes les solutions.

Ce fut aussi l'occasion d'envisager des mesures d'accompagnement adaptées aux attentes des uns et des autres.

***À l'issue de cette nouvelle phase de concertation, EDF Renewables a présenté aux élus les résultats de ces démarches auprès des habitants, les nouveaux scénarios envisagés et les mesures proposées.***

## **Le projet finalisé**

Ce temps de partage avec le public a permis à EDF Renewables d'affiner le projet et de proposer des évolutions importantes, en phase avec les attentes des élus et des habitants.

Ainsi, un nouveau projet a émergé de la concertation prenant en compte les principaux enjeux relevés.

## Les priorités issues de la concertation

### *Préserver l'ambiance rurale du territoire*

Ce sujet a sous-tendu tous les échanges, soit directement soit de manière indirecte.

Pour éviter la dispersion des éoliennes dans le paysage rural, deux secteurs d'implantation sur les quatre étudiés initialement sont supprimés. Les risques de saturation paysagère et d'encerclement de certains hameaux (La Gagnerie, Theillet, Saint-Symphorien, Chasseneuil) sont par là même évités<sup>2</sup>.

De même, pour respecter les paysages vallonnés du secteur, une nouvelle implantation plus lisible est proposée, en privilégiant le regroupement des éoliennes sur une ligne de crête<sup>3</sup>.

Enfin, pour éviter de modifier le paysage forestier local, le nouveau projet réutilise au mieux les chemins existants. Ainsi, la suppression ou le déplacement des éoliennes les plus isolées permet d'éviter de construire de nouvelles pistes à travers la forêt<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Mesure d'évitement n°1

<sup>3</sup> Mesure d'évitement n°2

<sup>4</sup> Mesure de réduction n°2



## Respecter le cadre de vie des riverains

Pour les riverains, la priorité reste d'éviter de perturber leur cadre de vie, notamment lorsqu'une activité d'accueil touristique est en jeu.

Plusieurs mesures concrètes sont proposées dans ce sens par EDF Renewables :

- Deux éoliennes au nord du secteur 2 sont supprimées pour diminuer le risque de saturation du bourg de Roussac et l'exposition visuelle du gîte de la Cour du Verger,
- Une éolienne au nord du secteur 1 est déplacée vers le sud pour laisser un maximum de champ de vision libre d'éoliennes pour les gîtes de Chasseneuil,
- Une éolienne à l'ouest du secteur 1 est déplacée vers le centre du secteur pour l'éloigner du lieu de pèlerinage de la chapelle Saint-Martin, et favoriser l'insertion paysagère depuis le hameau de La Valette.

D'une manière générale, EDF Renewables s'engage à éloigner les éoliennes à minimum 600 m des habitations les plus proches.

## Un nouveau projet de trois éoliennes

Pour tenir compte de ces priorités, trois nouvelles variantes ont été étudiées. Elles ne comptent plus que quatre à cinq éoliennes sur 2 secteurs, remplaçant le projet initial de sept éoliennes. Elles ont été présentées aux élus.

La solution retenue privilégie un nombre limité d'éoliennes et une implantation optimisée pour intégrer les attentes des habitants et des élus.

Le projet final compte trois éoliennes regroupées sur le secteur 1, dans une logique de dispersion tout en soulignant les reliefs.

### ③ LE PROJET OPTIMISÉ : le scénario issu de la concertation

Le scénario à 7 éoliennes est présenté aux habitants, lors des permanences publiques en mairies et des rencontres avec les riverains les plus concernés.

- des habitants de La Valette, soucieux de la proximité des lieux d'habitation,
- le propriétaire du gîte de La Cour du Verger,
- des habitants du hameau de Chasseneuil, propriétaires de gîtes et de la ferme équestre.

Plusieurs propositions sont faites pour limiter les effets du futur parc éolien : un nouveau projet avec 4 éoliennes est envisagé, puis après nouvelles discussions, **le scénario à 3 éoliennes est retenu**. Il permet de regrouper les éoliennes et de concentrer le parc sur un même relief.

**Variante à 3 éoliennes :**  
les éoliennes sont regroupées sur un même relief, offrant unité et cohérence à l'ensemble, tout en minimisant au maximum les effets sur le territoire.



## **4ème partie : l'information en phase d'instruction (2019-2023)19**

*Dans la continuité des différentes étapes de concertation que nous venons d'évoquer, la demande d'autorisation d'exploiter pour le projet a été déposée en décembre 2019. 4 années d'instruction ont alors suivies jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique en juin 2023.*

### **Maintien des échanges en phase d'instruction**

Les quatre années d'instruction ont été marquées par des échanges avec les services instructeurs (demande de compléments, suivi de l'avancement du dossier...), la crise de la COVID19 en 2020, les élections présidentielles et législatives en 2022 ainsi que le changement d'équipe projet chez EDF Renouvelables également en 2022.

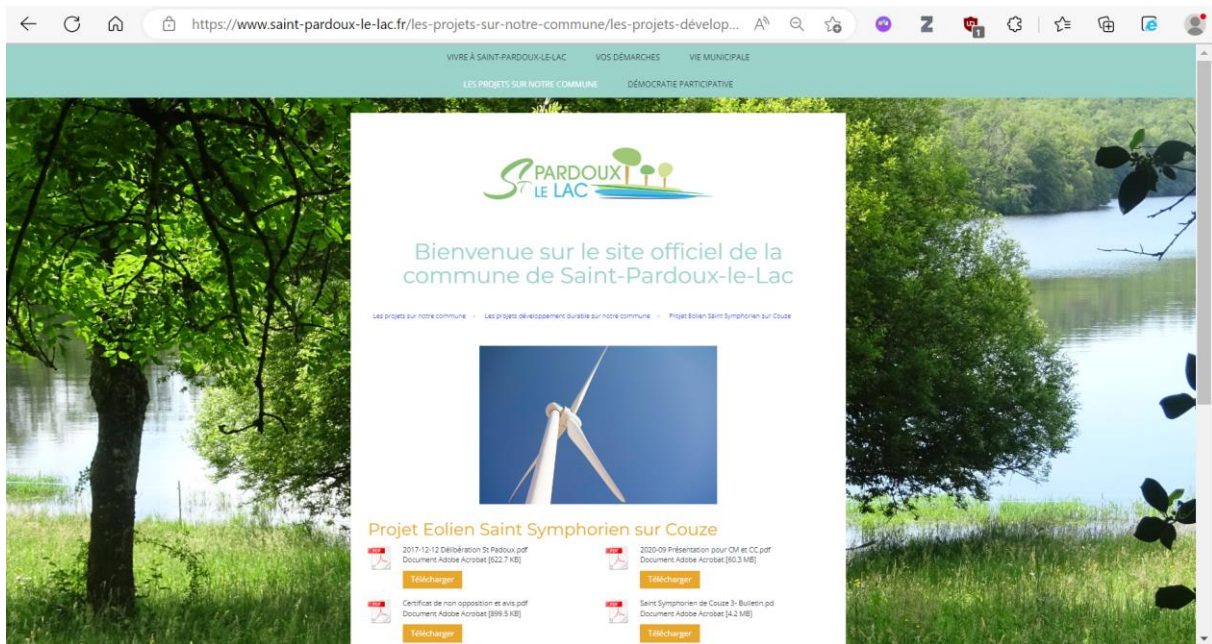
Dans ce contexte, EDF Renouvelables et la mairie de Saint-Pardoux-le-Lac ont souhaité renouveler des actions de communication, à l'attention des riverains, concernant le projet. L'objectif étant d'informer le public sur l'avancement de l'instruction du projet et d'échanger avec les riverains lors d'une permanence en 2022.

Ces actions de communication ont été conduites suivant les canaux décrits ci-dessous.

### **Insertion d'informations relatives au projet sur le site internet de la mairie de Saint-Pardoux-le-Lac**

En juillet 2022, la mairie de Saint-Pardoux-le-Lac a été sollicitée par une personne défavorable au projet pour la communication d'informations relatives au projet sous menace d'une saisie de la CADA. EDF Renouvelables, à la demande de la mairie, a donc constitué un dossier de pièces d'information relatives au projet afin qu'elles puissent être accessibles depuis le site internet de la mairie. Ce dossier reprend notamment les délibérations prises par le conseil municipal, un édito de juin 2015, pour un article du bulletin municipal ou encore la présentation du projet réalisée auprès de la communauté de communes. Les documents constitutifs de la demande d'autorisation d'exploiter qui étaient encore sujets à échanges avec les services instructeurs n'ont pas été diffusés. Il le seront à l'occasion de l'enquête publique.

La diffusion de ces documents n'a pas fait l'objet de remarques ou de questions à l'attention d'EDF Renouvelables.



## Tenue d'une permanence d'information

La période d'instruction du projet est généralement peu propice à l'échange avec le public.

Ainsi, dans l'objectif de rappeler au public les informations générales concernant le projet (localisation des éoliennes, puissance, historique et planning), et de prévenir de l'arrivée prochaine de l'enquête publique, une permanence a donc été organisée avec la mairie de Saint-Pardoux-le-Lac.

Pour informer de la tenue de cette permanence, des affichages ont été réalisés en mairie ainsi que sur l'application CityHall utilisée par la mairie pour communiquer avec ses administrés.

Les propriétaires foncier de parcelles concernés par le projet ont été informés par l'intermédiaire d'un courrier.

<i>Date / heure</i>	<i>Lieu</i>
Samedi 3 décembre 2022, de 9h à 12h	Mairie de Saint-Symphorien-sur-Couze

Ci-dessous, le texte d'information relatif à la tenue de la permanence :

Après avoir réalisé les études nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter et une phase de concertation, **le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze** est aujourd'hui en cours d'instruction et entrainera d'ici peu une enquête publique.

C'est l'opportunité pour **EDF Renouvelables** qui porte ce projet, de venir une nouvelle fois à votre rencontre et d'échanger sur ce projet : localisation, chiffres et étapes clés, prochaines étapes...

L'équipe **d'EDF Renouvelables** vous propose donc une permanence d'information organisée avec la mairie. Elle se tiendra en mairie de Saint-Symphorien-Sur-Couze le **samedi 3 décembre 2022 de 9h à 17h30**. N'hésitez donc pas à venir échanger quelques minutes autour d'une collation ainsi qu'à les prévenir de votre passage afin qu'ils puissent vous accueillir au mieux.

Contact : [eolien-st-symphorien@edf-re.fr](mailto:eolien-st-symphorien@edf-re.fr)

Le jour de la permanence, le maire de Saint-Pardoux-le-Lac ainsi que les maires délégués étaient présents.

Les photomontages du projet, représentant l'insertion paysagère des éoliennes, ont été mis à disposition du public, ainsi qu'un film d'information généraliste concernant le fonctionnement d'une éolienne.

EDF Renewables a accueilli 4 groupes de personnes :

- Un propriétaire foncier, confirmant son avis favorable au projet
- Un propriétaire foncier dont les terrains ne sont plus concernés par le projet,
- Une famille, résidant au lieu-dit Crumaud, qui a souhaitait faire part à EDF Renewables qu'elle n'est pas convaincue par les projets de parcs éoliens,
- Un habitant de la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze, qui pour des raisons d'insertion paysagère, est défavorable au projet.

Les sujets prédominants de ces échanges concernaient la localisation des éoliennes et l'impact paysager en fonction des différents lieux-dits qui les concernaient, ainsi que l'avancement du projet.

La permanence n'a pas suscité beaucoup de réaction au vu du nombre de personnes présentes. Le maire délégué de Saint-Symphorien-sur-Couze et le maire de Saint-Pardoux-le-Lac ont informé EDF Renewables que les riverains ne les avaient pas sollicités en amont et après la permanence.

## Insertion d'une page d'information dans le bulletin municipal

Dans la continuité de la tenue de la permanence d'information, une nouvelle communication concernant le projet à été diffusée dans le Bulletin Municipal de début 2023. L'objet de cette publication était de rappeler au public les informations générales concernant le projet (localisation des éoliennes, puissance, historique et planning) ainsi que de prévenir de l'arrivée prochaine de l'enquête publique qui leur permettra de s'exprimer.

**Projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze**

**Les chiffres clés**

- 3 éoliennes
- 10,8 MW de puissance installée
- 8 000 flyers imprimés en écoimpression verte
- 2000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an

**L'avancement du projet**

- Validation de l'opportunité du projet: Les conseils municipaux de Rousac (mai 2013) et Saint-Symphorien-sur-Couze (juillet 2013) ont délibéré en faveur du lancement des études. Les rencontres avec les propriétaires commencent.
- Confirmation de la faisabilité du projet: Des pré-diagnostic environnementaux ont été conduits entre 2014 et 2015 par des experts indépendants, mandatés par EDF Renewables, et se sont avérés favorables. L'installation du mât de mesure en 2015 a également permis de confirmer la présence de vent en quantité suffisante.
- Elaboration du projet: l'ensemble des études environnementales, techniques, acoustiques et paysagères ont été engagées en 2017. Au printemps 2018, des réunions publiques ont eu lieu afin de recueillir les avis de chacun concernant l'implantation des éoliennes. À l'issue de cette phase d'échanges avec les habitants, EDF Renewables a poursuivi la concertation avec les riverains les plus concernés afin d'étudier les évolutions nécessaires à apporter au projet avec un objectif : limiter au maximum son impact sur les riverains. Ce dispositif nous a permis de retenir un scénario d'implantation de 3 éoliennes.
- Dépôt et instruction de la demande d'autorisation: Déposée fin 2019, la demande d'autorisation est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Durant cette étape, les avis de différents services et instances sont sollicités. C'est également l'occasion pour le service instructeur de demander des précisions sur le projet.
- La prochaine étape, l'enquête publique: C'est la dernière étape avant la décision préfectorale. D'une durée minimum de 30 jours, elle permettra au commissaire enquêteur de recueillir les contributions des habitants - Elles concernent les 10 communes situées dans un rayon de 5km autour du parc. Le commissaire enquêteur envoie un rapport d'enquête auquel EDF Renewables devra répondre.

**La localisation**

Continuons d'échanger!  
Vous pouvez faire part de vos questions à l'équipe projet EDF Renewables en nous écrivant par email à: [eeolien-st-symphorien@edf-re.fr](mailto:eeolien-st-symphorien@edf-re.fr)

## Lancement de l'enquête publique

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter étant complet et recevable, l'ouverture de l'enquête publique du projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze est fixée au **19 juin 2023 jusqu'au 21 juillet 2023**.

Le public aura la possibilité de consulter le dossier :

- Sous format dématérialisé :
  - o Sur les site internet de la préfecture de la Haute-Vienne ;
  - o Sur la plateforme « projets environnement » ;
  - o Sur un registre dématérialisé
  - o Sur un poste informatique en mairie
- Sous format papier en mairie

Le public pourra formuler ses contributions et propositions :

- Par e-mail à l'adresse ;
  - o Sur le registre dématérialisé ;
  - o Sur les registres d'enquête en mairie;
  - o Par correspondance à la mairie principale à l'attention du président de la commission d'enquête.

EDF Renouvelables a poursuivi les échanges avec les élus et les habitants en amont de l'enquête publique afin d'apporter toutes les réponses aux questions qui se posent. Par la suite, la concertation, avec tous, se poursuivra en vue de la préparation du chantier.

***EDF Renouvelables a pris en compte les enseignements de la concertation avec le public, à la fois des permanences publiques et des rencontres avec les acteurs locaux, pour optimiser le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze. Ce travail d'optimisation a permis d'aboutir à une variante de moindre incidence, à quatre éoliennes au lieu de sept, puis au projet finalisé, de trois éoliennes.***